

28 mar 2014 -16:57

Appartient à [Conseil des ministres du 28 mars 2014](#)

## Organisations régionales partenaires de la Coopération belge au développement

Sur proposition du ministre de la Coopération au développement Jean-Pascal Labille, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal établissant la liste des organisations régionales partenaires de la coopération gouvernementale.

La loi du 19 mars 2013 relative à la Coopération belge au développement prévoit qu'une liste de maximum cinq organisations régionales partenaires doit être établie par arrêté royal. Les 5 organisations retenues sont :

- l'East African Community (EAC)
- la Communauté économique des Pays des Grands Lacs (CEPGL)
- la Banque Ouest-Africaine de Développement (BOAD)
- la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)
- la Mekong River Commission (MRC)

La mise sur pied d'un partenariat avec ces organisations doit permettre de :

- promouvoir l'intégration économique régionale et le développement
- renforcer la gouvernance régionale et l'état de droit
- soutenir une coopération plus étroite dans une priorité thématique ou un secteur prioritaire des pays partenaires de la coopération gouvernementale

Pour établir cette liste, l'avis des ambassades et bureaux de coopération au développement des 18 pays partenaires de la coopération gouvernementale a été demandé. Ensuite, une analyse d'opportunité a été menée par les services géographiques et thématiques de la direction générale de la Coopération au développement et l'Aide humanitaire du SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au développement. Enfin, le ministre a examiné la proposition de l'administration à la lumière du contexte politique, en particulier l'accent de la coopération belge en Afrique centrale.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Jean-Pascal Labille, ministre des  
Entreprises publiques et de la Coopération au  
développement, chargé des Grandes Villes  
Rue des Petits Carmes 15  
1000Bruxelles  
Belgique  
02 501 83 11